



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

UN LIBRARY

NOV 1 1987

CONFERENCE COLLECTION

A/C.1/42/L.61
27 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL · ANGLAIS

Quarante-deuxième session
PREMIERE COMMISSION
Point 66 b) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A
SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : RAPPORT DE
LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada,
Danemark, Espagne, France, Islande, Italie, Japon,
Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord : projet de résolution

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant les parties pertinentes du Document final qu'elle a adopté à sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, en particulier le paragraphe 120 dudit document,

Convaincue que la Conférence du désarmement, en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, doit jouer un rôle central dans l'examen et la négociation des accords de désarmement,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement 2/ que celle-ci a adopté par consensus,

1. Prend acte du rapport de la Conférence du désarmement sur sa session de 1987;

1/ Résolution S-10/2.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 27 (A/42/27).

2. Demande à la Conférence du désarmement de poursuivre, à sa session de 1988, l'examen de tous les points inscrits à son ordre du jour, en tenant compte des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

3. Prie la Conférence du désarmement de lui présenter, lors de sa quarante-troisième session, un rapport sur ses travaux;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session la question intitulée "Rapport de la Conférence du désarmement".
